

LA GAZETTE

Info Conso INDECOSA CGT 86

SEPTEMBRE 2024

EDITO

Agir avec les consommateurs salariés !

**Vous souhaitez des renseignements
ou être accompagné dans vos litiges
liés à la consommation et au logement ?**

Vous êtes locataire, des permanences sont ouvertes pour vous informer sur vos droits et pour vous accompagner dans vos litiges liés au logement et à la consommation, en général. INDECOSA dispose d'un administrateur qui siège à la Commission d'Attribution des Logements chez le bailleur EKIDOM.

L'Association INDECOSA CGT 86
vous accueille :

Le mardi de 14h à 17h (sans RV)

et

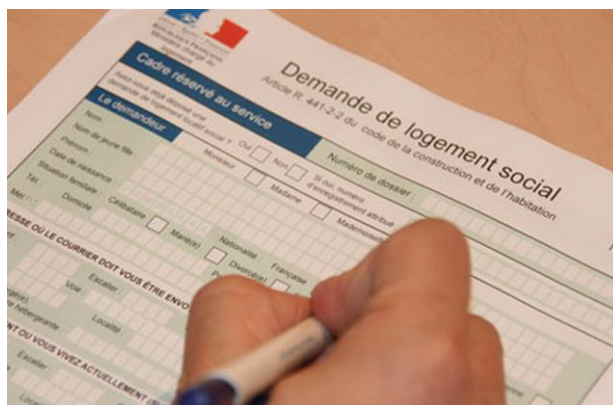
Le jeudi de 14h à 17h (uniquement sur RV)

21 Bis rue Arsène Orillard à Poitiers
et

2 Rue de la Souche à Poitiers

Tél : 09 78 81 69 68

(Détail des horaires et autres points d'accueils
en dernière page).



Logement social dans la Vienne

***La marche à suivre pour
demander un logement social***

INDECOSA CGT 86
Nouvelle permanence logement
2 rue de la Souche à Poitiers
(Près du stade de la Madeleine
avenue de la Libération)

INDECOSA CGT, c'est quoi ?

Logement social dans la Vienne

Les bailleurs du 86 et les partenaires ont mis un dispositif commun de gestion de la demande de logement social afin de faciliter les démarches.

Votre demande de logement en ligne est enregistrée et gérée par l'ensemble des organismes de l'habitat social.



La marche à suivre

Vous rendre sur le site : <https://www.demandedelogement86.fr/>

Il vous sera attribué un numéro unique départemental qui vous sera demandé lors de toute correspondance.



Comment faire pour obtenir un logement rapidement ?

- 1) Vérifier l'éligibilité au dispositif.
- 2) Rassembler les documents en amont.
- 3) Développer les contacts réguliers avec les organismes et bailleurs sociaux.
- 4) Vous êtes prioritaire :
 - Si vous êtes sans logement ou habitant dans un logement insalubre ou dangereux.
 - Si votre propriétaire veut récupérer le logement pour la mise en vente.
 - Si vous êtes victime de violences familiales.
 - Si vous êtes une personne en situation de handicap.

Qui peut appuyer votre demande de logement ?

S'adresser à :

- 1) La mairie ou auprès d'un élu. Le (la) maire peut proposer des candidatures en fonction des logements qui lui ont été réservés. Le délai d'attente pour passer en CAL (Commission d'Attribution des Logements) est en moyenne de quelques semaines à environ trois mois.
- 2) Auprès d'une assistante sociale qui peut vous faire bénéficier d'un accompagnement personnalisé.
- 3) Aux permanences des maisons de quartiers.
- 4) A la CAF qui est à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations liées à vos besoins afin de bénéficier des aides au logement et de faire valoir vos droits.
- 5) Auprès des associations d'information et défense des consommateurs de la Vienne. Indécosa CGT 86 se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur le sujet et peut vous aider dans votre démarche.



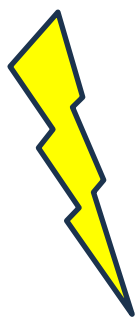
Quels sont les revenus à ne pas dépasser pour obtenir un logement social ?

Pour obtenir un logement social en HLM, vous devez en faire la demande et le total des revenus annuels des personnes à loger ne doit pas dépasser un montant maximum. Les nouveaux plafonds de ressources applicables à partir du 1^{er} janvier 2024 ont été fixés par un arrêté du 18 décembre 2023.

Catégorie de ménage

1 personne	29 435 €
2 personnes	39 309 €
3 personnes	47 271 €
4 personnes	57 069 €
5 personnes	67 133 €
6 personnes	75 660 €
Par personne supplémentaire	+ 8 440 €

Logement social -Quel est le plafond de ressources à ne pas dépasser pour une demande de HLM en 2024 ? | [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)



Nous souhaiterions pouvoir échanger sur la problématique du logement avec des camarades ou des personnes étant actuellement locataires chez les bailleurs sociaux Habitat de la Vienne et Immobilière Atlantic Aménagement.

Merci de prendre contact avec
Xavier LARTIGUE au 09 78 81 69 68 ou par mail :
Indecosa86@laposte.net ou indecosa86@gmail.com

INDECOSA, C'EST QUOI ?

INDECOSA-CGT (Information Défense des Consommateurs Salariés) est une association loi 1901 créée par la Confédération Générale du Travail en 1979. Son principal objectif est la défense de tous les consommateurs du salarié au retraité. Elle pratique ainsi la défense individuelle et/ou collective. Reconnue et agréée par l'État comme représentative, elle participe aux principales instances de concertation où sont débattues avec les professionnels sous l'arbitrage des pouvoirs publics, les intérêts des consommateurs.

Elle est présente sur l'ensemble du territoire français, avec plus de 280 points d'accueils répartis dans les départements, villes et parfois au cœur d'une entreprise dans le cadre des activités du CSE. Chaque année, elle prend en compte et traite des milliers de litiges liés à ses domaines d'intervention. Ses missions s'articulent autour des points suivants : transport et mobilité, banque et argent, habitat et logement, consommation, la santé et l'accès aux soins, l'environnement et la valorisation des déchets. Pour l'INDECOSA-CGT il est impératif de renforcer la présence des organisations de consommateurs dans la gouvernance des questions environnementales. Au niveau institutionnel, INDECOSA-CGT intervient dans un grand nombre d'instances où les intérêts des consommateurs sont en jeu. Au plan national, elle est membre, entre autres, du Conseil National de la Consommation (CNC), du Conseil National des Déchets (CND), du comité consommation de l'AFNOR, ou du comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Elle entretient également des concertations avec les directions des opérateurs historiques. Aux niveaux local et régional, elle représente les consommateurs au sein des Centres Techniques Régionaux de la Consommation (CTRC). Au niveau européen, elle est membre de l'association European Consumer Union (ECU) créée en novembre 2009. Elle intervient également auprès du Système européen des paiements automatisés (SEPA). Elle participe à des initiatives organisées par le Comité Economique et Social Européen (CESE).

INDECOSA CGT 86

Composition du Bureau

Présidente : Jocelyne ANTUNES

jose.antunes@wanadoo.fr

Tél : 07 86 45 04 34

Vice-Président : Jean-Claude SARDIN

Tél : 06 10 20 06 07

sardin.jean-claude@orange.fr

Trésorier : François BONNIN

Tél : 06 52 87 55 65

f.bonnin86@laposte.net

Trésorier adjoint : Pascal ZANCHETTIN

pascal.zanchettin@gmail.com

Tél 06 70 61 11 00

Secrétaire : Marylène RAFFIN-HERAULT

Tél : 06 76 64 68 90

maryleneraffin@hotmail.fr

Secrétaire adjoint : Claude FUZEAU

claud.fuzeau@sfr.fr

Tél : 07 67 42 41 00

Membres du Conseil d'Administration

Marie Jo BAUDENEAU UL CHATELLERAULT

Béatrice GUILMIN – POLE EMPLOI

Julien HEMON – LC ARMATIS/UD CGT 86

Astrid SINGARRAUD LC ARMATIS

Lionel BONNIFAIT – RETRAITE FAPT 86

Xavier LARTIGUE – SECURIT DOG MAN

Jean-Philippe GUITTONNEAU – TERRITORIAUX POITIERS

Brigitte ORGERET – POLE EMPLOI

Marie-Nicole TIFFANEAU – Retraitée commerce

Joana CARNEIRO – SERVICES ET COMMERCE

Patrick AUDEBERT – Retraité FAPT 86

Claudine KEPINSKI – Retraitée CARSAT

Géraldine RICHARD – FAPT 86

Accueils :

Le mardi de 14h à 17h (sans RV), et le jeudi (uniquement sur RV) 21 bis Rue Arsène Orillard et au 2 Rue de la Souche à POITIERS.

Tél : **09 78 81 69 68** ou 05 49 60 34 70 - Mail : indecosa86@laposte.net

Le jeudi de 16h30 à 18h30 sans RV et sur RV, 11 Rue du Cognet à CHATELLERAULT

Tél : 05 49 21 15 39 - Mail : indecosachatellerault@gmail.com

Uniquement sur RV, 1 rue du Moulin St Léger à CHAUVIGNY (attention changement)

Tél : **09 78 81 69 68** ou 05 49 60 34 70 - Mail : indecosa86@laposte.net